

2019.24.10-10

Feuillet 158



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 38
· dont suppléés : 3

Membres représentés : 9

Votants : 47

Date de la convocation
17 octobre 2019

Secrétaire de séance :
FRANCOIS Hervé

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 24 octobre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à Folleville, sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MAILLART, PREVOST, BLIN, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, WU, HALL, ROUX, NANSOT.

Messieurs DURAND, COTTARD, DERLY, BOUCHER, M. BLONDELOT (suppléant de M. DOUCHET), MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, DOVERGNE, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, CARON, DEPRET, DUTILLEUX, JUBERT, GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, LAMOTTE, REMY, VAN DE VELDE, LAMBERT (suppléant de M. DALRUE) DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI.

● Disposaient d'un pouvoir :

M. COTTARD de M. DESROUSSEAUX, Mme WU de M. CAPELLE, Mme PREVOST de M. HEBERT, M. LAMOTTE de M. BERTRAND Jacques, Mme HALL de Mme BLONDEL, M. REMY de Mme LEFEBVRE, Mme ROUX de M. LOGEART, M. DOVERGNE de M. MAROTTE, M. SZYROKI de M. CLEMENT.

● Absent(e)s :

Mesdames MARCEL, MARSEILLE, PETIT

Messieurs AUBRY, BARRE, FRANCELE, BINET, PALLIER, LECONTE, TEN, POTTIER, VERMEIL, VAN GOETHEM, GAUMONT, PICARD, BIECKENS

● Excusés :

Mme ATTAGNANT

Messieurs AMARA, BERTRAND Gilbert, HENNEBERT

OBJET : VESTIGES DE FOLLEVILLE TRANCHE 3 – PROJET DE DEVELOPPEMENT
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Rapport de Monsieur Alain DOVERGNE, Président de la CCALN,

La mise en sécurité et réhabilitation des vestiges du château de Folleville s'inscrivent dans la continuité des aménagements précédemment réalisés par la Communauté de Communes du Val de Noye sur son site historique de Folleville.

Cette phase III de travaux de **sécurisation et de consolidation des vestiges du château et de sa motte féodale**, contribuera à la préservation des vestiges du château datant du 15ème siècle et la réouverture de sa motte féodale au public actuellement non accessible. Cette opération permettra la valorisation d'un site touristique majeur du département de la Somme placé sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle et auquel est adossée une église classée au patrimoine mondiale de l'Unesco.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 04 avril 2019, relative aux demandes de subventions la phase III des travaux de réhabilitation du site de Folleville,

Vu la convention votée par le Conseil Départemental le 03 juin 2019, retenant le projet de la Tranche III des travaux de réhabilitation de Folleville, dans le cadre de l'Appel à Projet « Développer et diversifier les activités touristiques dans la Somme 2018-2019 », et fixant le montant de la subvention à hauteur de 41 954.13 €,

Vu le compte rendu du Conseil communautaire du 31 juillet 2019,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 26 septembre 2019, relative au retrait de la demande de subvention FNADT 2019,

Une réflexion est actuellement portée par un groupe de travail composé d'élus, de partenaires associatifs locaux, de l'Office du Tourisme, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de Somme Tourisme et du Pôle métropolitain pour mettre en valeur le site, au-delà du patrimoine bâti.

La volonté commune est de porter une action, voire une programmation d'actions au rayonnement supra-territorial et mettant à profit le site exceptionnel de Folleville.

Madame Léna VIARTEIX (Directrice de l'Office de Tourisme Avre Luce Noye) précise la démarche engagée à partir des conclusions du cabinet François Tourisme Consultants issues de l'atelier participatif de co-construction du développement touristique du site de Folleville, et expose les premières pistes de développement, notamment par l'exploitation des bâtiments annexes des vestiges, à savoir la grange et la taverne, en lien avec les associations locales, les acteurs de la gastronomie et l'artisanat local (Diaporama annexe)

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 46, Abstention : 1 (M. Daigny)) , le Conseil Communautaire :

- Entérine la continuation de la phase III des travaux sur les vestiges,
- Entérine le principe de développer de façons touristique et culturelle le site, et ainsi mieux valoriser les travaux programmés sur le patrimoine,
- Valide les projets d'aménagements de la grange et de la taverne, en vue de les exploiter dans un projet global et transversal d'offre touristique sur le territoire,
- Entérine l'enveloppe prévisionnelle des travaux à hauteur de 288 505.71 € HT,
- Décide de solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DTER) 2019, le Conseil Départemental de la Somme, dans les conditions du plan prévisionnel de financement suivant :

Dépenses en € HT			Recettes		
Vestiges	Tranche III	209 770,63	CD 80	14,54%	41 953,13
Aménagements de la grange	Coupe-vent	3 900,00	FNADT	55,46%	160 005,30
	Scène	6 106,00	CCALN	30,00%	86 547,28
	Eclairage Grange	10 000,00			
Taverne	Cuisines historiques	58 729,08			
TOTAL		288 505,71	TOTAL		288 505,71

- Décide de solliciter auprès de l'Etat et du Conseil Départemental une autorisation pour commencement anticipé de l'opération,
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et la Vice-Présidente Tourisme à signer tous les documents en rapport avec les démarches de demandes de subvention et tout autre document nécessaire à la poursuite de ces projets.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 24 octobre 2019
 à FOLLEVILLE

Le Président,

Alain DOVERGNE



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 28/10/19
 Affiché le 28/10/19